

Bulletin d'inscription : partie à transmettre à la maire de Bretx avec votre participation en chèque ou espèces et conserver le règlement intérieur et les contacts.

Nom :Prénom :
Adresse :
Code Postal :Ville :
Nature des marchandises proposées (mention obligatoire par Arrêté Préfectoral)
:
N° de carte d'identité (joindre une copie) :
Mail (écrivez lisiblement le mail, si nécessaire en lettres capitales)
:
Téléphone :

Participation : 3 € le mètre linéaire

***Paiement en espèces ou par chèque
à l'ordre du Comité des Fêtes et Loisirs de Bretx***

3€ xml = €

*Pas de véhicule derrière le stand au coeur de village
Avec véhicule : minimum 5 mètres linéaires
Avec véhicule + remorque : minimum 7 mètres linéaires*

À déposer dans la boîte à lettre de la mairie ou à envoyer à :
Comité des fêtes et loisirs
Mairie Allée de l'église 31530 Bretx

Informations à ajouter à destination des organisateurs :
.....
.....

Je déclare me conformer au règlement ci-joint (conserver la partie règlements et contact).

Signature

VIDE GRENIER – COMITÉ DES FÊTES DE BRETX - RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2025

1 - Le vide grenier de Bretx est organisé par le Comité des fêtes et loisirs de Bretx et se réalise sur les espaces publics du centre du village. Il est ouvert au public de 9h00 à 18h00, sans interruption, avec installation des exposants à partir de 6h30 du matin jusqu'à 9h00 grand maximum.

2- Le jour de la manifestation, les places non attribuées à 8h30 du matin ne seront plus réservées et pourront être réattribuées. Les sommes versées resteront acquises à l'association du Comité des fêtes et loisirs de Bretx à titre d'indemnités.

3 - La participation au vide grenier implique de s'être inscrit et avoir payé sa place au maximum **3 jours** avant le jour de la manifestation. La réservation se fait à l'aide de la fiche d'inscription qui devra être correctement remplie et signée. Elle sera accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité recto/verso et du chèque ou des espèces du montant de la réservation. Toute réservation incomplète sera rejetée.

4 - Le Comité des fêtes et loisirs de Bretx s'engage à encaisser les chèques de réservation qu'après la date de la manifestation. Les règlements seront rendus si et seulement si le comité des fêtes et loisirs de Bretx prend la décision d'annuler la manifestation.

5 - Les participants devront arriver avec la même pièce d'identité fournie à leur inscription et les places seront attribuées au fur et à mesure des arrivées des inscriptions. Il est impératif de s'inscrire ensemble en le mentionnant clairement pour avoir un ou plusieurs emplacements cote à cote. Il appartient aux participants de se protéger en cas de pluie ou de vent et les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables pour des pertes, vols, ou toutes détériorations. Les objets exposés sont sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Aucun motif n'entraînera un quelconque remboursement.

6 - L'exposant s'engage dès son inscription à se conformer strictement au présent règlement et aux lois relatives au commerce. Il s'engage à ne pas mettre à la vente des armes, des animaux vivants, des pièges et tout article dangereux ou immoral. Toute personne mineure devra être accompagnée d'une personne majeure.

7 - La profondeur de chaque emplacement est de 2 mètres. Le prix du mètre linéaire est de 3€.

2 types d'emplacements sont proposés :

- cœur de village : sans véhicule derrière le stand, autour de l'église. Profondeur 2m. Après avoir déposé les objets à la vente sur leurs emplacements, les exposants auront accès à un parking annexe.
- avec véhicule derrière le stand, en périphérie du cœur de village. Minimum de 5 mètres linéaires par véhicule (7mètres si remorque). Pas de véhicule de plus de 3.5 tonnes.

8- Les zones d'expositions seront interdites à la circulation toute la journée par arrêté communal déposé en préfecture.

9 - Le participant s'engage à tout faire pour que cette journée soit une journée d'échange et de fêtes pour tous.

10 - Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'aucun remboursement ne puisse être réclamé. Il sera acquis au comité des fêtes et loisirs de Bretx au titre de dédommagement.

11- La place devra être libérée propre à 19h00. Une benne pour les encombrants sera mise à disposition des exposants.

12 - Le vide grenier est ouvert à tous, hors vente de sandwiches, buvette, repas. L'association du Comité des fêtes et loisirs de Bretx propose le jour de la manifestation la vente de boissons, une restauration et des tickets de tombola (lot à gagner : un panier garni de produits locaux). L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

13 - Des sanitaires situés à proximité de la salle des fêtes seront mis à disposition du public et des exposants le jour de la manifestation.